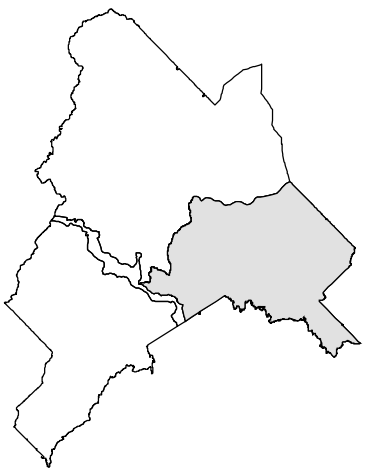


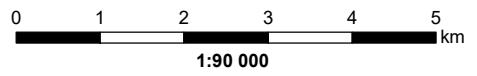
Réserve faunique Rouge-Matawin

Chasse au petit gibier
Secteur Saint-Michel

Superficie du secteur: 346 Km²



- | | | | |
|--|--------------------------|--|-------------------------|
| | Accueil / Information | | Route secondaire |
| | Chalet | | Route tertiaire |
| | Hébergement rustique | | Chemin forestier |
| | Cours d'eau | | Secteur de chasse |
| | Cours d'eau intermittent | | Cours d'eau, lac |
| | Limite établissement | | Interdiction de chasser |
| | Route principale | | Milieu humide |



Projection universelle transverse de Mercator (UTM)
Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)
Quadrillage universel transverse de Mercator de 5 000 mètres
Zone 18

L'échelle numérique est valide seulement lors de l'impression du document à 100%



Malgré tout le soin apporté par la Sépaq à la préparation de cette carte, celle-ci ne peut garantir l'exactitude des informations qui y sont présentées. L'utilisateur dégage la Sépaq de toute responsabilité quant à l'utilisation de ces informations. Il est aussi à noter que les limites représentées sur cette carte n'ont aucune valeur légale. Pour toute interprétation, se référer à la description technique officielle. Les limites ainsi que toutes autres informations peuvent être modifiées sans préavis.

Cette carte intègre des informations géographiques de sources gouvernementales. Pour des besoins de représentations, certaines données ont subi des transformations et des adaptations qui ont pu modifier la donnée originale.

Les routes de la réserve faisant les limites des secteurs de chasse ne sont pas comprises dans aucun des secteurs attenants.

Les secteurs de chasse représentés sur cette carte sont les limites applicables pour la saison 2023. Ces limites ont préséance sur tout autre document.

Données originales utilisées	
Banque de données Sépaq	2023
Cartes topographiques à l'échelle de 1/20 000	1988-2001

Source des données utilisées
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
© Gouvernement du Québec

